

Le rapport de la motivation diachronique et synchronique à l'aide de quelques exemples de termes juridiques

Katarína Kupčihová, Filozofická fakulta PU, kkupciha@unipo.sk

Mots-clés: système lexical, motivation dérivationnelle, rapport de la motivation diachronique et synchronique, terme juridique, noms d'agent dans la terminologie juridique, correspondance sémantique des verbes et de leurs dérivés substantivaux.

Kľúčové slová: lexikálny systém, slovotvorná motivácia, vzťah diachrónej a synchronickej motivácie, právny termín, pomenovania osôb v právnej terminológii, významová súvzťažnosť slovies a ich substantívnych derivátov.

Certains linguistes nient l'existence du système lexical ou, du moins, ils en doutent en appuyant leur argumentation sur le nombre pratiquement infini d'unités lexicales, sur l'instabilité de leurs rapports mutuels, sur les modifications que le lexique d'une langue n'arrête pas de subir. Il existe tout de même des classes de mots au sein desquelles il est relativement aisé d'identifier les relations formelles et sémantiques des mots en question. L'homonymie, la synonymie, l'antonymie et l'hyponymie, par exemple, en sont la preuve.

L'un des facteurs qui participe, de manière importante, à l'organisation du lexique est la motivation que J. Dubois explique comme « la relation de nécessité qu'un locuteur met entre un mot et son signifié (contenu) ou entre un mot et un autre signe » (*in*: Holeš, 2000, 134). Aux termes de l'explication citée, la motivation concerne tant les mots simples que les mots construits (dérivés et composés avant tout).

Selon la conception saussurienne du signe linguistique, bien que ce dernier « soit dans son principe immotivé, une partie seulement des signes d'une langue peut être décrite comme radicalement arbitraire. D'autres signes, notamment les signes complexes, laissent apparaître leur formation de manière transparente. Leur signification se déduit ainsi partiellement de leur forme » (Neveu, 2004, 199). Raison pour laquelle Saussure parle en principe de la motivation relative. Cette motivation interne à la langue représente « un lien autorisant le calcul du sens d'un mot par rapport à d'autres » (Gaudin, Guespin, 2002, 164) et elle concerne en premier lieu les mots construits. Dans ce contexte, il faut mentionner un autre type de motivation relative traduisant les relations purement sémantiques entre deux mots, basée sur les changements de sens dus à la métaphore et à la métonymie.

Les relations entre la forme et le sens des mots, découlant de la motivation, ont intéressé et intéressent toujours de nombreux linguistes qui ont élaboré diverses typologies de motivation. Suivant ses deux sources principales, à savoir les domaines extra-linguistique et linguistique, les auteurs que nous avons étudiés indiquent plusieurs types de motivation.

Otto Ducháček, dans son *Précis de sémantique française* (1967), distingue la motivation *extra-linguistique* et la motivation *linguistique*. Dans le premier cas, « les mots sont motivés par des faits extra-linguistiques, surtout par des qualités des êtres et des objets dénommés (*rouge-gorge* – oiseau à gorge rouge, *sangsue* – animal qui suce le sang) ou d'une autre manière, par ex. *café* (lieu public où l'on prend du café) est motivé par *café* (boisson) et ce dernier, à son tour, par *café* (fruit du cafetier). Ici, la motivation découle de l'association des idées » (*op. cit.*, p. 39). Pour le second type (la motivation linguistique), l'auteur cite comme exemples les mots dérivés: « *chanteur* est motivé par *chanter* dénommant l'action qu'il exerce et par le suffixe *-eur* servant à former les noms d'agent. *Lavable* est aussi complètement motivé par *laver* et *-able* » (*idem*, p. 39).

Juraj Furdík, qui s'est voué à l'étude de la motivation durant toute sa vie, indique qu'en général on distingue trois types de motivation des unités lexicales: la motivation *sonore* (imitative) partant de l'imitation de sons extra-linguistiques liés au phénomène dénommé (*le coucou*, en slovaque *kukučka*, en italien *cucco* ou *cuculo*, en hongrois *kakukk*), *sémantique* (*de transposition*) issue de la transposition métaphorique ou bien métonymique du sens (le mot slovaque *kôň* désignant un appareil de gymnastique, en français *cheval d'arçons*) et la motivation *ayant pour source la formation de mots* (traditionnellement mais inexactement désignée comme *morphologique*), basée sur la correspondance morphématique et sémantique des mots (*marcher – marcheur*; en slovaque le couple des mots *chodiť – chodník*) (cf. 1993, 19).

Les deux auteurs évoquent également la motivation *étymologique*. J. Furdík postule, en se référant à M. Dokulil, la distinction entre la motivation *génétique* et la motivation *synchronique* (cf. *op. cit.*, p. 15).

Pour Jacqueline Picoche la motivation peut être *phonique*, *dérivationnelle* (celle-ci doit avoir la priorité dans la perspective utilitaire de l'entraînement à une expression souple et variée) et *génétique*, fondée sur l'histoire des mots (cf. 1977, 28).

Quels que soient les types de motivation, il est certain qu'elle crée des rapports entre les mots et que, par conséquent, elle est un facteur de structuration du lexique. Grâce à ces rapports, on peut décrire la langue comme un système. De plus, la motivation contribue à une économie mentale, indispensable, vu le nombre élevé de mots. Le fameux exemple de *poirier*, provenant du *Cours* de Saussure, en est la preuve. L'adjonction du suffixe *-ier* au substantif désignant un fruit signifie nécessairement la création d'un nom d'arbre. Ainsi, les radicaux substantivaux *abricot-*, *pomm-*, *prun-* + le suffixe *-ier* donnent *abricotier*, *pommier*, *prunier*, noms des arbres qui produisent des fruits nommés par les radicaux respectifs.

Pour illustrer le même phénomène, O. Ducháček (1967) rapporte un autre exemple, à savoir le suffixe *-eur*, rattaché aux radicaux verbaux, formant des noms masculins. Le suffixe en question indique que la personne nommée fait ce qui est exprimé par la dominante sémantique du radical. *Contrôleur* désigne donc celui qui *contrôle*. O. Ducháček soutient que les noms d'agent formés selon le modèle radical verbal + suffixe *-eur* comportent une double motivation. *Contrôleur* est motivé non seulement par rapport au verbe *contrôler* dont il est dérivé (conscience étymologique), mais également par le sémantisme du suffixe *-eur* marquant les noms d'agent.

En ce qui concerne les *termes* représentant une classe particulière d'unités lexicales, leur transparence sémantique, autrement dit, leur motivation est promue au premier rang parmi tous les critères auxquels un terme doit obéir.

La motivation du terme définie par le linguiste slovaque Ivan Masár, auteur d'une monographie intitulée *Manuel de terminologie slovaque* (*Príručka slovenskej terminológie*), est « une propriété du terme qui du point de vue synchronique indique le motif et la manière dont il a été formé » (1991, 38). Selon I. Masár, les termes ayant une structure onomasiologique transparente qui reflète, certes, de façon réduite, leur structure notionnelle, conviennent le mieux aux besoins de la communication dans un domaine de spécialité (cf. *op. cit.*, p. 39).

Dans l'ensemble de termes juridiques (plus de 200 unités terminologiques) constituant l'objet de nos recherches, prédominent les termes motivés, c'est-à-dire ceux qui sont analysés par des locuteurs et dont l'interprétation passe par la reconnaissance de leur structure interne.

La catégorie onomasiologique des noms d'agent, entre autres, comprend des termes qui sont relativement faciles à analyser par les usagers du français. Il s'agit des déverbaux construits à l'aide du suffixe *-eur*, d'origine populaire, et de sa variante savante *-ateur*.

Dans le groupe choisi, formé de 21 noms d'agent, plus nombreux sont les noms qui comportent le suffixe *-eur* (13): *assesseur*, *défendeur*, *demandeur*, *détenteur*, *donneur*

(d'ordres), *endosseur*, *enquêteur*, *plaideur*, *preneur*, *procureur*, *rapporteur*, *successeur*, *tuteur* (*ad hoc*). Sa forme savante *-ateur* est présente dans 8 noms d'agent: *administrateur* (*ad hoc*), *conciliateur* (*de justice*), *curateur*, *donateur*, *éducateur* (*de la Protection judiciaire de la jeunesse*), *liquidateur*, *médiateur* (*judiciaire*), *ordonnateur*.

Dans les deux sous-groupes, nous pouvons distinguer les dérivés motivés en synchronie correspondant à l'idée de O. Ducháček sur la double motivation. Les termes *défendeur*, *demandeur*, *donneur* (*d'ordres*), *endosseur*, *enquêteur*, *plaideur*, *preneur*, *procureur*, *rapporteur* d'une part et *liquidateur*, *ordonnateur* d'autre part, sont motivés non seulement par rapport aux verbes ayant servi de base dans le procédé de leur dérivation, mais aussi par le sémantisme des suffixes *-eur* et *-ateur* marquant leur appartenance à la catégorie des noms d'agent (11 cas).

Pour ce qui est des dix termes motivés morphologiquement en diachronie, dont les étymons sont analysables en radical et en suffixe, il y a seulement trois termes, à savoir *curateur*, *médiateur* et *tuteur* (du latin *curator*, *mediator*, *tutor*) que l'on ne peut, en français, rattacher aux radicaux verbaux. Par contre, *assesseur*, *conciliateur*, *administrateur*, *éducateur*, *donateur*, *détenteur* et *successeur* (du latin *assessor*, *conciliator*, *administrator*, *educator*, *donator*, *detentor*, *successor*) bien qu'ils ne soient pas construits en français, sont conçus, nous semble-il, par les usagers contemporains comme motivés, parce que les noms d'agent cités ci-dessus forment des couples avec les verbes *asseoir*, *concilier*, *administrer*, *éduquer*, *donner*, *détenir*, *succéder*, apparentés sémantiquement. Les noms désignent donc la personne qui fait ce qui est exprimé par le verbe, ce à quoi contribue le suffixe *-eur* ou *-ateur*. Même si du point de vue diachronique, il s'agit d'emprunts au latin (conformes aux règles de la structure phonique et orthographique du français) et non de mots construits en français, ils sont transparents. Les radicaux communs des noms et des verbes indiqués facilitent leur compréhension au sein de la communauté francophone et leur apprentissage, ce qui n'est pas négligeable. En fait, nous sommes ici confrontés à un type spécifique de motivation morphologique ou dérivationnelle, en principe génétique – terme qui nous semble être le plus approprié – dont les racines remontent au latin et qui est ressentie par les locuteurs de nos jours. De ce fait, elle contribue à la formation de certaines micro-structures dans le cadre de la langue en général, non seulement en terminologie.

Dans la terminologie juridique, un phénomène contraire à celui que nous venons d'esquisser, est relativement fréquent. C'est l'existence des termes respectant les procédés de la dérivation, formés à l'aide des suffixes toujours vivants mais à partir des mots sortis de l'usage. J.-L. Sourieux et P. Lerat (1975), illustrent ce phénomène, en évoquant les suffixes *-ance*, *-ment* et *-age*, assez productifs dans le français contemporain, rattachés aux radicaux difficilement identifiables en synchronie. La motivation des mots comme *allégeance*, *instance*, *intendance*, *vacance*, *apurement*, *nantissement* ou encore *balivage*, *maraudage* n'est plus ressentie (*cf. op.cit.*, pp. 19-20). La perte de motivation est un autre sujet digne de réflexion.

Même si Saussure rejette les recherches diachroniques au profit d'une approche strictement synchronique, l'évolution de la linguistique depuis l'époque saussurienne a démontré qu'il était assez problématique, voire improductif de séparer rigoureusement la synchronie de la diachronie. Selon J. Furdík (1971), dans certains domaines, la synchronie rigoureuse est nécessaire, dans d'autres, parmi lesquels il souligne l'étude de la dérivation, le point de vue dynamique et le point de vue synchronique sont plutôt inséparables. « Si l'on suppose l'élément B dérivé de l'élément A, on suppose également l'existence antérieure de l'élément A » (1971, 89). L'union des deux approches méthodologiques, favorisée par plusieurs linguistes dont R. Jakobson, cité par J. Furdík (*cf. op. cit.*, p. 91), paraît inévitable dans l'étude des micro-systèmes comme l'est par exemple le système dérivationnel d'une langue.

C'est en conjuguant les recherches au niveau de la diachronie et au niveau de la synchronie que l'on peut obtenir une image plus complète sur l'évolution d'un mot et sur son intégration dans le système de la formation des mots.

Par ces quelques notes, nous avons voulu montrer en même temps que *la motivation due à la construction des mots*, en l'occurrence la motivation des dérivés – dans les travaux linguistiques français appelée *morphologique*, éventuellement *dérivationnelle* – joue un rôle très important dans la systématisation du lexique. Pour J. Furdík, ce type de motivation est en fait un principe unificateur au sein du lexique. Il conçoit la motivation basée sur la correspondance morphématique et sémantique des mots (*défendre* → *défendeur*, *plaider* → *plaidier*, *liquider* → *liquidateur*, etc.) comme un procédé, une relation et une propriété. En tant que procédé, elle se manifeste dans la formation d'un mot nouveau. Les trois facettes du même phénomène représentent le principe de la structuration et de la dynamisation du système linguistique (cf. 2004, p. 29). De ce point de vue, l'étude de la motivation, qu'elle soit orientée uniquement vers la synchronie ou bien orientée de manière diachronico-synchronique, est fort utile. Elle peut apporter des résultats intéressants également dans la confrontation de la structure et du fonctionnement des systèmes de formation de mots dans les langues génétiquement et typologiquement différentes, telles que le français et le slovaque.

Bibliographie

- DUCHÁČEK, Otto: *Précis de sémantique française*. Brno, Universita J. E. Purkyně 1967.
 FURDÍK, Juraj: *Sur quelques points de départ méthodologiques de la recherche de l'évolution récente du système dérivatif*. In: *Jazykovedný zborník Prešov Studies in linguistics*, 1971, p. 89-104.
 FURDÍK, Juraj: *Slovotvorná motivácia a jej jazykové funkcie*. Levoča, Modrý Peter 1993.
 FURDÍK, Juraj: *Slovenská slovotvorba (Teória, opis, cvičenia)*. Prešov, Náuka 2004.
 GAUDIN, François, GUESPIN, Louis: *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*. Bruxelles, Duculot 2002.
 HOLEŠ, Jan: *Est-ce que le signe linguistique est motivé ?* In: *Romanica Olomucensia IX*. Acta Universitatis Palackianae Olomucensis. Facultas Philosophica. Philologica 76, 2000, p. 133-138.
 MASÁR, Ivan: *Príručka slovenskej terminológie*. Bratislava, Veda 1991.
 NEVEU, Franck: *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin 2004.
 PICOCHÉ, Jacqueline: *Précis de lexicologie française. L'étude et l'enseignement du vocabulaire*. Paris, Nathan 1977.
 SOURIOUX, Jean-Louis, LERAT, Pierre: *Le langage du droit*. Paris, Presses Universitaires de France 1975.

Abstrakt

Predmetom štúdie je vzťah diachrónej a synchronickej slovotvornej motivácie, ilustrovaný vybranými terminologickými jednotkami z oblasti práva. Uvedený vzťah autorka skúma na príklade súboru pomenovaní osôb (*noms d'agent*) - vo francúzskej lingvistickej terminológii sa nerozlišuje onomaziologická kategória *činiteľských* a *konateľských* názvov - utvorených pomocou sufixu *-eur* a jeho knižného variantu *-ateur*. Obidva sufixy sa vyskytujú v diachrónej i synchronickej slovotvornej motivovaných právnych termínoch a podieľajú sa takto na formovaní mikrosystému charakterizovaného uvedomovanou významovou súvzťažnosťou dvojíc pozostávajúcich zo slovesa (latinského alebo francúzskeho) a z príslušného substantívneho derivátu.